

Réforme BAC et LYCEES 2021 : CR de la réunion du lundi 19/11/2018 ayant eu lieu au lycée Louis JOUVET de Taverny.

Il s'agissait d'une réunion d'information de parents d'élèves organisée au Lycée Louis JOUVET de Taverny par Mme CHURLET (Proviseur du Lycée Jouvét). A cette occasion, Jean-Michel Blanquer (Ministre de l'Éducation Nationale) souhaité participer à cette réunion d'information. Il était accompagné - entre autre - de Charline Avenel (nouvelle Rectrice de l'académie de Versailles), Hervé Cosnard (Inspecteur d'académie du Val d'Oise), Cécile Rilhac (Députée de circonscription), Jean-Yves Latournerie (Préfet du Val d'Oise), Mr Larroque (Proviseur du Lycée Prévert). Les médias TV (BFM) et de la presse écrite étaient également présents.

Mme Churlet (Proviseur du lycée Jouvét) a fait un discours d'accueil pour les invités en présentant le lycée et ses caractéristiques. Ensuite, le ministre est intervenu pour expliquer le cadre des réformes et les changements apportés cette année pour les 2ndes et les changements à venir en vue du nouveau BAC 2021.

Pour plus de renseignements sur la réforme du BAC et du lycée d'enseignement général et technologique, voici un lien du Ministère de l'éducation avec les fichiers à télécharger ou à consulter :

<http://eduscol.education.fr/cid126665/vers-le-bac-2021.html>

- Le fascicule d'information aux familles "En route vers le baccalauréat 2021"
- Le Diaporama destiné aux réunions d'information avec les élèves et leur famille pour les 2ndes
- Des questions/réponses, une vidéo explicative, ...
- Des informations sur les tests de positionnement (réalisés à la rentrée des 2ndes en octobre 2018 de façon anonyme et personnel), les soutiens en Français et/ou en maths, la recherche d'orientation pour l'élève et les types d'enseignements de spécialité)

-----

Une quinzaine de questions ont été posées aux 04 intervenants (Jean-Michel Blanquer, Charline Avenel, Marie-Pierre Luigi – « Mme lycée » auprès du Ministre - et Sophie Churlet) ; en voici quelques-unes en résumé.

- Question d'une maman : Quel est le niveau de difficulté d'une spécialité comme les mathématiques ? Cela correspond t-il au niveau du BAC S ou ES (au-delà des maths de « base » du tronc commun) ?

Réponse du Ministre : On ne peut plus raisonner en se basant sur les anciens BACs. Au fur et à mesure des années, quel que soit la spécialité, un élève pourra en changer s'il est dépassé ou que cela ne lui plait plus. S'il garde cette spécialité, le niveau augmentera en arrivant en Terminale. (Une prof de maths explique qu'il n'y a d'ailleurs pas une si grande différence entre les niveaux en S et ES).

- Question d'une maman : Pour l'enseignement supérieur, ces nouveaux critères seront-ils retenus pour la sélection à l'entrée des écoles ?

Réponse du Ministre et de la Rectrice de l'académie : Oui. Les facs, écoles d'ingénieurs, écoles préparatoires, ... seront impliquées dans les changements et choisiront les critères et spécialités adaptés à leurs enseignements pour le choix des candidats.

- Question UNAAPE : Les sciences du numérique et de l'informatique sont à la fois présentes au BAC technologique (STI2D) et au BAC général (spécialité) : Que doivent choisir les élèves ?

Réponse du Ministre et de la Rectrice de l'académie : L'élève peut choisir les deux et devrait aller là où il sera à son niveau. Après le BAC, les écoles prendront un quota de chacun des BACs généraux et technologiques pour choisir leurs étudiants.

- Questions FCPE :
  - o Les 03h pour le test de positionnement seront-elles récupérées ?
  - o Les profs ne semblent pas être au courant de ce qu'ils vont faire comme programme, n'est-ce pas précipité et mal organisé comme réforme ? Mme Churlet fait-elle plusieurs réunions d'information car elle navigue à vue ?

- Dossier sur le handicap et les aménagements de temps
- Que se passe-t-il si un élève rate son E3C ? Va-t-il être découragé ?

Réponse immédiate et énergique du Ministre puis de Mme Churlet : Il explique qu'il connaît les revendications, les incertitudes et les troubles que veut jeter cette association au niveau national. Toutefois, il explique que les programmes sont en ligne depuis longtemps (donc les profs sont au courant de ce qu'ils auront à faire) et que cette réforme a été initiée il y a plusieurs années. 40000 personnes ont été consultées avant la mise en place de la réforme et de nombreuses choses ont été accordées à la FCPE. Les changements sont en train de se faire graduellement sur 04 ans avec des phases précises. Mme Churlet précise qu'il serait trop long de tout expliquer en une seule réunion et que les réunions se feront au fur et à mesure mais que tout est planifié et organisé.

Mme Luigi répond que les parents avec des enfants handicapés sont souvent obligés de faire chaque année ou régulièrement des dossiers très lourds. Un allègement administratif est prévu en tenant compte de tous les handicaps.

Mme Luigi explique ce qu'est un E3C (épreuves communes de contrôle continu) et répond que si un élève le rate, il sera fait un ajustement sur son positionnement et sur l'aide à apporter à cet élève.

- Questions d'un professeur d'Anglais sur les moyens mis à disposition en informatique et les places des langues dans les futurs BACs.

Réponse de la Rectrice de l'académie et de Mme Churlet : La rectrice est consciente du retard des travaux pour avoir des débits de connexion corrects dans les établissements. Un état des lieux est en cours et des travaux seront faits où cela sera nécessaire. Mme Churlet souligne que 20 nouveaux ordinateurs vont arriver et que le renouvellement du matériel et son développement en terme de nombre de PC se fait année après année.

- Questions UNAAPE : Est-ce que toutes les combinaisons sont possibles pour les 11 spécialités (la 12<sup>ème</sup> étant pour les lycées agricoles) ? Y a-t-il des incompatibilités ? Comment vont choisir les lycées s'il y a trop d'étudiants désirant une spécialité « à la mode » comme l'informatique et le numérique ? (Le Lycée Jovet ouvre les 11 spécialités possibles du fait de ses capacités diverses d'enseignement.)

Réponse du Ministre, de la Rectrice de l'académie et de Mme Churlet : Aucune combinaison n'est incompatible et tous les choix sont possibles. Toutefois, le lycée commence par le choix de 04 spécialités pour éviter trop de combinaisons possibles. S'il y a beaucoup de demandes concernant une spécialité, des classes seront ouvertes en fonction. L'inspectrice précise que le souci serait plutôt l'inverse car si trop peu de demandes dans une spécialité, pas d'ouverture de classe et regroupement possible avec un autre lycée, ce qui ferait changer l'élève d'établissement.